

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE
COMMUNE DE MEYMAC

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents :

Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Catherine BEAUVY-VIEILLE MARINGE, Marie-Hélène CHAUQUET, Etienne COUIGNOUX, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Alain VERMOREL, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Procurations : Jean-Pierre SAUGERAS à Philippe BRUGERE, Mélanie FLAMENT à Joël BEZANGER, Catherine NIRELLI à Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, Thierry BAILLARD à Sandra CHARRIERE.

Date de la convocation : 25 septembre 2023

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

DELIBERATION N°2023-04-07 B RECENSEMENT Nomination des agents recenseur

Le Maire indique au Conseil Municipal que le recensement de la population doit être réalisé sur la Commune du 18 janvier au 17 février 2023

Afin de préparer cette opération, il convient de désigner les agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, **A L'UNANIMITE**

DESIGNE en qualité d'agents recenseurs :

Justine PELLATON

Pierre GOUEGOUX

Léo FAUCHEUX

Gilbert AUROUX

Jacqueline AUROUX

Basile PASCUAL

Stéphane KOZA

DECIDE que les agents recenseurs qui ne sont pas agents communaux percevront une rémunération fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 361.

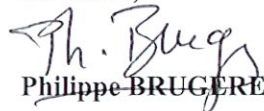
La Secrétaire de séance,

Marie-Hélène CHAUQUET



Meymac, le 02 octobre 2023

Le Maire,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20231004-2023-04-07-B-DE
Date de télétransmission : 04/10/2023
Date de réception préfecture : 04/10/2023